

Fil Santé # 25

La fabrique des politiques de santé

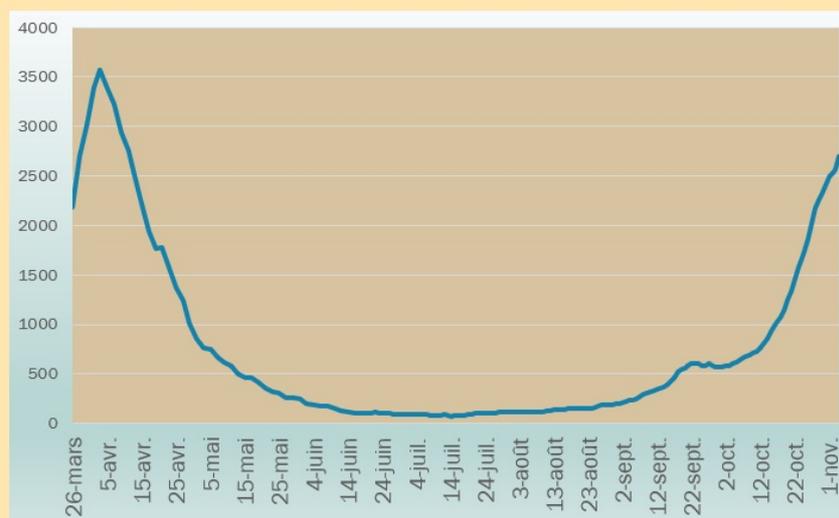
5 novembre 2020

Covid-19

Tous responsables

Les données épidémiologiques colligées par Santé publique France confirment de semaine en semaine la progression rapide de l'épidémie, après plusieurs mois d'accalmie (voir graphique ci-dessous). 3 681 admissions pour Covid19 ont été dénombrées dans les hôpitaux et cliniques le 4 novembre dernier contre une centaine début juillet. Ce chiffre se rapproche du pic de l'épidémie lors de la première vague, avec 4 300 entrées dénombrées le 1er avril.

Évolution du nombre de nouveaux patients hospitalisés pour COVID-19 (France), du 26 mars au 4 novembre moyenne mobile sur 7 jours



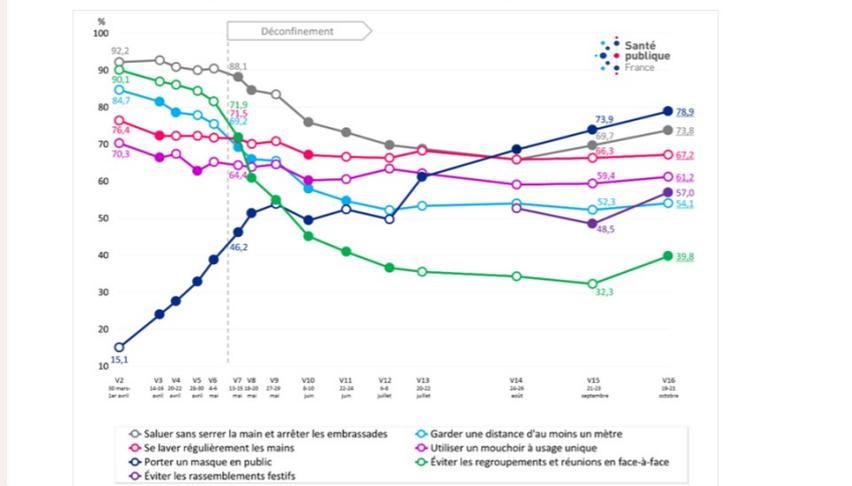
Source : Santé publique France

La santé à voix haute 05/11/2020

La reprise de l'épidémie a vraisemblablement été favorisée par un abandon progressif des consignes sanitaires pendant l'été comme le montrent les résultats de l'enquête Coviprev de Santé publique France (voir ci-dessous). Le virus peut se transmettre par un contact physique direct : or un peu plus du quart des français continuent de se serrer la main pour se saluer ou pratiquent les embrassades, et seulement deux français sur trois prennent l'habitude de se laver régulièrement les mains. Les rencontres collectives sont également propices à la diffusion de l'épidémie mais seulement un tiers des français évitent systématiquement les regroupements ou réunions en face à face début septembre. Quant aux rassemblements festifs, près de 40 % des français continuent d'y participer.

Seul bémol, l'enquête Coviprev ne fournit que des moyennes nationales et ne permet pas de connaître la variabilité des comportements selon les régions. Alors que la diffusion du virus s'effectue de manière très disparate selon les territoires, ces indicateurs seraient pourtant très précieux pour déterminer les stratégies de confinement.

Figure 38. Fréquences de l'adoption systématique déclarée des mesures de prévention et évolutions (% pondérés), Enquête CoviPrev, France métropolitaine, 2020.



Source : [Point épidémiologique hebdomadaire du 29 octobre 2020, Santé publique France](#)

Une meilleure collaboration public-privé

Lors de la première vague de l'épidémie, alors que les hôpitaux publics se retrouvaient saturés dans certaines régions, des responsables de cliniques privées s'étaient émus de voir leurs établissements vides, attendant les patients touchés par le SARS-CoV-2, après avoir arrêté toute activité. Pour cette deuxième vague, la collaboration entre hôpitaux publics et privés apparaît plus fluide. « Les établissements se parlent, se répartissent les patients, on est dans un fonctionnement homogène », assure Lamine Gharbi, président de la Fédération des cliniques et hôpitaux privés de France (FHP).

Source : [Le Monde, 2 novembre](#) (réservé aux abonnés)

La lutte contre les épidémies : l'occasion d'un renforcement des structures étatiques ?

« Depuis la peste d'Athènes au Vème siècle avant notre ère jusqu'au Covid-19 aujourd'hui, les crises sanitaires et épidémiques constituent un moment de vérité pour les institutions. Elles ont été souvent l'occasion d'un renforcement des structures étatiques. » [Analyse à lire dans Le Monde.](#)

Contact tracing : la Cnam en difficulté face à la progression très brutale du nombre de patients

La Caisse nationale de l'assurance maladie (Cnam) rencontre des difficultés croissantes pour réaliser le traçage de l'épidémie face à "la progression très brutale du nombre de patients positifs au Covid-19 et de leurs cas contacts" a-t-elle fait savoir dans un [communiqué](#) le 2 novembre. Un souci de transparence qui mérite d'être souligné.

Retours d'expérience en santé mentale

Le ministère des Solidarités et de la Santé publie un [rapport](#) des retours d'expériences de la crise COVID-19 en santé mentale.

ENVIRONNEMENT

Le plan santé environnement (PNSE) soumis à concertation publique

Le plan national santé environnement (PNSE) vise à programmer et organiser un ensemble d'actions destinées à prévenir et réduire les risques sanitaires liés aux dégradations de l'environnement sous toutes les formes : pollutions de l'air, de l'eau ou des sols, exposition aux produits chimiques dangereux, aux champs électromagnétiques ou encore au bruit. Le quatrième PNSE, couvrant la période 2020-2024, a été mis en [consultation publique](#) jusqu'au 9 décembre. Il se décompose en 19 « actions » qui vont de l'identification des

substances dangereuses dans l'alimentation ou les objets du quotidien, à la surveillance de la santé de la faune animale pour prévenir les « zoonoses », ces maladies ou infections virales qui se transmettent des animaux à l'homme. Le PNSE peut être [consulté](#) sur le site du ministère de la transition écologique. Un avis très critique de ce projet a été publié dans [Le Monde](#).

E-SANTÉ

Ouverture d'un guichet national de l'innovation et des usages en e-santé

Piloté par le ministère des Solidarités et de la Santé et mis en œuvre par l'Agence du numérique en santé (ANS, ex ASIP), le [Guichet national de l'innovation et des usages](#) en e-santé (G_nius) veut faciliter la vie des entrepreneurs du numérique en santé. Il les guide et les oriente vers les services adéquats pour accélérer la mise sur le marché de leur innovation. L'action de G_NIUS s'articule autour de trois axes : connaître la réglementation ; identifier les grands acteurs de l'écosystème ; et repérer les sources de financement.

La prescription électronique ; c'est pour demain

La généralisation de la prescription électronique, dite aussi e-prescription, entrerait en vigueur au plus tard le 31 décembre 2024, a indiqué la direction de la sécurité sociale (DSS) dans une réponse écrite à TICsanté, le 29 octobre. Une "ordonnance" doit être publiée fin novembre pour préciser les contours de ce déploiement. Source : [TICsanté](#).

Les professionnels de santé des urgences prêts à changer de logiciel ?

Près de 87% des professionnels de santé travaillant dans un service d'urgences seraient prêts à changer de logiciel métier, selon les informations communiquées par le Dr Marie-Pierre Liepa, praticienne au CH d'Orthez, et communiqué à [TICsanté](#). Il ne s'agit toutefois pas d'une enquête représentative mais d'un sondage en ligne, effectué par ce médecin, qui a été renseigné par 206 professionnels.

MÉDICAMENTS

Comment relocaliser ?

L'épidémie a mis en lumière l'urgence de renforcer l'indépendance sanitaire de la France et de l'Europe en matière de médicaments. Les tensions d'approvisionnement sur de nombreux médicaments (anesthésiants, analgésiques, antibiotiques...) ont permis au grand public de prendre conscience de la forte dépendance des pays occidentaux à l'égard de l'Inde et de la Chine, où sont fabriqués plus des trois quarts des principes actifs (les molécules contenant l'effet thérapeutique) utilisés dans nos médicaments. Cet article du [Figaro](#) examine les difficultés concrètes pour envisager une relocalisation de ces activités.

ORGANISATION DES SOINS

Remboursements de l'assurance maladie : des hauts et des bas

La [publication par la CNAM](#) du montant des remboursements des soins pour les 9 premiers mois de l'année 2020, en comparaison avec l'année 2019, met en lumière le bouleversement des recours aux soins à l'occasion de la crise sanitaire. Les professions qui ont connu le plus fort recul de leur activité sont les masseurs-kinésithérapeutes (- 17 %) devant les chirurgiens-dentistes (- 13 %). La CNAM observe également un recul de l'activité chez les médecins de spécialité (- 9 %) comme chez les généralistes (- 6,8 %). Forte baisse d'activité également pour les entreprises de transports (-11,3 %). À l'inverse, les recours aux soins infirmiers sont en augmentation (+ 5 %), et les

remboursements d'analyses médicales explosent (+17,5 %). Les versements d'indemnités journalières ont également crû fortement (+28,3 %).

Les premiers Services d'accès aux soins (SAS) opérationnels début 2021

Les SAS ont pour mission d'orienter les patients 24 heures sur 24, en ligne ou par téléphone, vers une consultation en ville, une téléconsultation ou les urgences, éventuellement avec envoi d'une ambulance. Plutôt que d'imposer un modèle d'organisation unique sur le territoire, le ministère de la santé a choisi de soutenir une vingtaine de projets territoriaux volontaires avec une enveloppe de 360 millions € à la clé. Le président de la république a annoncé lundi 2 novembre que les premières plates-formes d'orientation des malades seraient opérationnelles début 2021.

Des initiatives portées par des habitants pour répondre aux besoins de la population en termes d'accès aux soins

Ce [reportage](#) de Louise Couvelaire, journaliste au Monde, rapporte des initiatives, portées par des habitants, afin de répondre aux besoins de la population en termes de santé ou d'alimentation dans des territoires urbains durement touchés par la pandémie.

Favoriser la prescription de l'activité physique pour les patients atteints de maladies chroniques

Des preuves scientifiques de l'effet bénéfique de l'activité physique (AP) ont été établies pour dix pathologies différentes : le diabète de type 2, l'obésité, la bronchopneumopathie chronique obstructive, l'asthme, les cancers, les syndromes coronaires aigus, l'insuffisance cardiaque, les accidents vasculaires cérébraux, les maladies ostéo- articulaires, la dépression et la schizophrénie. Mais comment favoriser la prescription de l'AP pour les patients concernés ? Pour essayer de répondre à ces questions, Santé publique France (SpF), vient de publier un [Bulletin épidémiologique hors-série](#) consacré à ce thème, coordonné par le Dr Isabelle Grémy, directrice de l'Observatoire régional de la santé d'Ile-de-France

PLFSS

Le PLFSS sur le bureau du Sénat

Les sénateurs entameront lundi prochain l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2021, adopté par l'Assemblée nationale. Par rapport au projet initial présenté par le gouvernement et dont le contenu a été analysé dans [Fil Santé # 24](#), le [texte adopté par l'Assemblée nationale](#) prévoit un déficit prévisionnel de la Sécurité sociale revu à la hausse : 46,6 Md€ en 2020 et 28 Md€ en 2021. Le PLFSS entérine le déblocage de 2,4 Md€ supplémentaires pour les établissements et professionnels de santé. Cette somme doit permettre de compenser les surcoûts auxquels sont actuellement confrontés les hôpitaux. Elle vise également à financer, à partir du 1er décembre 2020, les revalorisations salariales prévues dans le cadre du Ségur de la santé.

Les députés ont également voté une série d'amendements destinés à renforcer la lutte contre la fraude sociale et le non-recours aux prestations en renforçant le partage de données entre organismes de Sécurité sociale. Les pénalités financières en cas de fraude avérée vont être élargies et la sécurité sociale aura recours à la biométrie pour vérifier l'identité des retraités à l'étranger.

Enfin, le PLFSS a introduit un "droit nouveau" pour les professions libérales. Près d'un million de soignants, pharmaciens, vétérinaires, notaires ou encore architectes (tous affiliés à la Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales) pourront bénéficier d'indemnités maladie journalières et ce, dès les premiers jours de l'arrêt de travail.

Le PLFSS 2021 prévoit également de contribuer au financement des syndicats de professionnels de santé libéraux en prélevant une partie des dotations actuellement allouées aux Unions régionales des professionnels de santé (URPS). La Confédération des chirurgiens-dentistes de France a sollicité plusieurs parlementaires afin qu'un amendement soit déposé pour supprimer cette disposition (article 41).

EN BREF

- Arrêté du 21 juin 2020 renouvelant la composition du [comité d'histoire de la sécurité sociale](#).
- La ville de Bordeaux a installé le 28 octobre dernier son [Conseil de résilience sanitaire](#), qui a pour vocation d'accompagner la municipalité sur les défis sanitaires actuels et à venir. Ce conseil est composé de professionnels de santé et d'universitaires en sciences humaines et sociales (SHS) mais ne comprend pas de représentants des usagers.
- Le [Président du Haut conseil en santé publique \(HCSP\), Franck Chauvin, répond aux questions du Monde](#), à propos de la gestion de la crise.
- Le [directeur de la santé publique de l'agence régionale de santé \(ARS\) d'Ile-de-France](#), Luc Ginot, évoque la surmortalité dans les villes pauvres de la région liée au covid et les moyens mis en œuvre pour y faire face.
- Selon Newsweed, qui se présente comme le premier magazine français sur l'actualité mondiale et légale du cannabis, la dépense des Français en cannabis culminera en 2020 à 3,24 milliards €. L'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) dénombre près de 5 millions de consommateurs annuels de cannabis en France, dont 1,4 million sont des consommateurs réguliers (avec une consommation moyenne de 10 fois par mois). Source : [Les Échos](#)
- Le gouvernement allemand veut exporter son savoir-faire en matière de promotion de la santé. Il vient d'adopter sa [stratégie pour la santé mondiale](#), s'inscrivant dans l'esprit de l'Agenda 2030 pour le développement durable des Nations Unies.

Assemblée générale - "La Santé à voix haute"

Notre association tient son Assemblée générale le jeudi 19 novembre, de 19h à 21 heures, en web conférence. Les personnes qui souhaitent nous rejoindre peuvent y participer en s'inscrivant directement sur internet. [EN SAVOIR PLUS](#)

FIL SANTE

Ont contribué à l'élaboration de ce numéro : Pr Jean-Paul Canevet, Dr Daniel Coutant, François Tuffreau. Fil Santé # est édité par l'association LA SANTE A VOIX HAUTE, créée à Nantes en 2016.

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}.
Vous avez reçu cet email car vous êtes inscrit.e à Fil Santé #.

S'inscrire.

Désinscription

Envoyé par

 sendinblue